



Mémoire dans le cadre de la

**Consultation sur le projet de Plan de développement
durable du Québec**

**présenté au :
Ministère de l'environnement**

**Par :
La Corporation environnementale de la Côte-du-Sud**

15 février 2005



Consultation sur le projet de Plan de développement durable du Québec

I. Présentation de notre organisme

Créée en 1995, la COECOS (Corporation environnementale de la Côte-du-Sud) est un organisme sans but lucratif oeuvrant dans le domaine de l'environnement. Sa mission se définit comme étant l'amélioration de la qualité de vie, la conservation de l'environnement et le développement durable des collectivités du territoire. La COECOS dispense également un service d'éducation, de formation et d'animation auprès de la population. De façon générale, ses buts sont de :

- > Développer et réaliser des programmes visant la **réduction à la source**, le **réemploi**, le **recyclage** et le **compostage** des **déchets-ressources**.
- > Développer et réaliser des programmes visant la **conservation** et l'**efficacité énergétiques** ainsi que le développement d'**énergies renouvelables**.
- > Développer et réaliser des programmes visant l'**économie d'eau**.
- > Développer et réaliser des programmes visant la conservation et la mise en valeur des **écosystèmes** et de la **biodiversité**.
- > Faire de la **recherche**, du **développement** et de l'**innovation** dans les domaines de la récupération, du recyclage, du compostage et de l'environnement en général.
- > Développer et réaliser tout projet visant l'amélioration de la **qualité de la vie** et la **conservation de l'environnement**.

Organisme choisit pour l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles par et pour les MRC de Kamouraska, de Rivière-du-Loup, du Témiscouata et des Basques (KRTB) de mars 2002 à décembre 2003, la COECOS joue depuis janvier 2004 un rôle moteur dans la mise en œuvre desdits plans de gestion. Comme dans les régions à faibles densités de population, il faut souvent voir et penser nos solutions différemment, il y a eu un regroupement de MRC pour mettre de l'avant de nouveaux projets en gestion des matières résiduelles. En effet, ces MRC nous ont délégué la coordination entre les quatre PGMR et l'application du programme de sensibilisation relié. C'est donc un territoire de 7 786 km² avec une population de 87 377 habitants qui représente notre champ d'action actuel

Les membres de notre organisation sont composés de citoyens, d'entreprises, de d'autres organismes sans but lucratif et de municipalités (représentées depuis 2004 par la MRC). Le conseil d'administration se compose quant à lui, de onze individus parmi lesquels on retrouve deux élus délégués par chacune des MRC membres.

2. Notre intérêt envers le développement durable

Le développement durable fait partie intégrante de notre mission, des projets que nous organisons pour notre collectivité et de la philosophie que nous voulons conserver au cœur de notre organisation.

3. Commentaires sur le plan de développement durable du Québec

Nous sommes en accord avec les principes décrits dans ce plan, nous constatons que les concepts proposés respectent les prises de position et les objectifs qui ont été adoptés par les organismes internationaux en matière de développement durable. Par contre, nous croyons que le succès d'une telle démarche dépend très fortement de l'application des principes énoncés. En tant qu'acteur direct avec la population, nous pouvons exprimer clairement que les gens veulent des éléments concrets, des résultats palpables.

Nous avons confiance que la mise en place du fonds vert saura apporter un regain pour financer des projets essentiels à l'application des règlements et orientations du gouvernement. En effet, notre milieu est prêt à se prendre en mains, par contre, il faut avoir les moyens pour le faire. La bonne volonté et les belles idées des organismes d'intervention viennent à bout de souffle quand le manque de financement récurrent fait parti du quotidien.

4. Coûts environnementaux

Un aspect qui nous préoccupe beaucoup et qui semble très souvent négligé dans les décisions gouvernementales est le coût environnemental d'un produit ou d'un service. Souvent, on voit que les coûts environnementaux sont répartis sur l'ensemble de la collectivité au lieu d'être imputés à l'entreprise responsable. Nous croyons qu'il serait intéressant que le prix réel des produits et services inclue directement leur coût environnemental, ainsi, en tant que citoyen, nos choix seraient plus éclairés. Il faut responsabiliser le consommateur le plus possible et pour ce faire, le juste prix des choses doit être payé par celui-ci.

De plus, une sensibilisation accrue auprès de la population concernant les modes de fabrication, les conditions de travail des gens qui ont produit le bien ou le service et les impacts environnementaux de la production de celui-ci doit être faite. Ceci afin de bien orienter les gens et leur permettre de faire un choix réfléchi.

5. Gestion des matières résiduelles

Plusieurs lois et règlements viennent en appui pour l'amélioration de la gestion des matières résiduelles (loi 102, 130). Ces éléments permettent de mieux orienter les prises de décision. Mais au niveau de la coopération interministérielle, il y aurait des ajustements à faire pour éviter certaines situations qui vont à l'encontre de la direction environnementale désirée par le plan de développement durable. Situations comme :

- ▶ le transport de déchets sur plusieurs centaines de kilomètres en région. N'y aurait-il pas lieu de favoriser l'implantation de sites d'enfouissement de plus petites tailles pour éviter l'émission de gaz à effet de serre par les camions ? Pourquoi autorise-t-on ce déplacement, personne ne tient compte des impacts environnementaux du transport ?
- ▶ l'exportation en masse des matières issues de la collecte sélective. Pourquoi n'encourage-t-on pas les papeteries canadiennes à se moderniser au même titre que les nouvelles industries asiatiques afin de pouvoir utiliser davantage le papier récupéré ici. Ou encore, d'encourager l'uniformisation des services de centres de tri afin de pouvoir récupérer un papier de meilleure qualité. Nous exportons nos ressources premières encore une fois pour mieux les racheter une fois transformées à l'extérieur, pendant que nous coupons de nouveaux arbres pour produire notre papier.
- ▶ l'importation des produits non-réglementaires. Les normes de production au Canada tiennent compte des risques environnementaux et interdisent certains intrants tel que le mercure dans les piles. Pourquoi laissent-on entrer sur le marché des piles fabriquées avec ce même mercure en provenance d'Asie ? Après, la population doit assumer collectivement les frais de traitement pour l'élimination de ces piles.

Pour terminer, au sein de notre corporation, nous avons pris conscience que pour convaincre les gens à adopter des comportements « verts », la meilleure manière reste d'adhérer nous-même aux concepts prônés. Donc, nous pensons que d'excellents exemples pourraient être donnés déjà par l'utilisation de papier avec fibres 100% recyclées post-consommation dans l'ensemble des établissements gouvernementaux. Également, qu'on y utilise que de la vaisselle lavable, que le café équitable soit priorisé, que le lombricompostage soit intégré dans la gestion courante des salles de pause, etc... Ces gestes simples démontrent que le concept de développement durable fait parti de nos préoccupations et s'appliquent dans l'ensemble de nos actions, de quelque nature qu'elle soit.

6. Conclusion

Concrètement, au niveau des lois et des règlements qui découleront éventuellement de votre politique de développement durable, nous croyons qu'il serait pertinent d'inclure les points suivants :

- Uniformisation des matières acceptées dans les centres de tri afin de pouvoir développer de nouveaux débouchés pour nos matières au Québec, ainsi que pour faciliter la sensibilisation ;
- Restriction des distances à parcourir pour les transports des déchets vers les lieux d'enfouissement ;
- Restreindre l'importation des produits contenant des intrants interdits dans notre pays ;
- Encourager l'industrie à développer des alternatives aux produits qui nuisent à l'environnement et non seulement interdire l'utilisation de ceux-ci (ex. : pesticides) ;
- Adopter et appliquer des politiques environnementales au sein des instances gouvernementales.

En conclusion, nous nous sommes engagés dans une voie non viable et la procrastination n'est plus une option. Sur-utiliser les ressources naturelles revient à s'endetter car remédier aux dommages est bien plus coûteux que d'adopter des mesures préventives. Il est donc possible de faire renverser la vapeur en se responsabilisant et en adoptant dès maintenant de simples gestes qui feront toute la différence.